



DELIBERATION N° 194_DE 29032022

Bilan Financier des opérations concours et examens professionnels 2021

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 16 mars 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 12

-Nombre de membres votants : 21

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABE, Président

M. CALVET Guy, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. RALLO François, M. TAHOCES Antoine, M. VILA Jean,

Suppléants :

Mme ALENDA Marie-Louise (suppléante de M. THIBAUT Jean-Jacques), M. VINOT Guy (Suppléant de M. SOLE Jean-Michel)

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme PUJOL Danielle (Suppléante de M. DUSSAUBAT François)

Absents excusés

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAU Jacques, M. GOT Alain, M. LACAPERE Rémi, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. NIFOSI Christian, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, Mme ROLLAND Martine, M. ROQUE Jean, Mme SADOURNY Marie-Pierre.

Représentés ayant donné pouvoir

M. GARSAU Jacques à M. TAHOCES Antoine

M. GOT Alain à M. PAILLES Roger

M. PLA Raymond à M. CALVET Guy

M. REMEDI Bernard à M. GARRABE Robert

Mme ROLLAND Martine à Mme BACH Marie

M. LACAPERE Rémi à M. VILA Jean

M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis

M. PIQUET Philippe à M. RALLO François

M. PORTEIX Yves à M. OLIVE Robert

Personnalités invitées

M. Franck FRANCIERES, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20220331-DB-194-29032022-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Vu l'article 26 de la loi statutaire du 26 janvier 1984 modifiée qui stipule qu'en l'absence de convention, une collectivité non affiliée qui recrute un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude tenue par le Centre de Gestion rembourse à ce dernier une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen professionnel rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury.

Vu l'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion dispose, quant à lui, que la demande de remboursement du Centre de Gestion s'appuie sur la délibération du Conseil d'administration qui arrête pour chaque lauréat, le coût réel du concours.

Vu le coût réel des opérations pris en compte pour les aspects financiers des conventions que le Centre de Gestion peut passer avec d'autres centres de gestion, collectivités ou établissements publics en matière d'organisation de concours et d'examens professionnels.

Au titre de l'année 2021, le CDG66 a organisé les examens professionnels et concours suivants :

A facturer sur l'exercice 2022 :

Opération	Liste d'aptitude	Coût Lauréat	Nombre total de lauréats	Coût total du par le CDG 34	Coût total du par le CDG 13	Coût total du par le CDG 33	Coût total du par le CDG 69
CC ADJOINT ANIMATION PI 2CI	28/06/2021	998,48€	34	31 951,36€ (32 lauréats)			
CC AGENT DE MAITRISE	01/07/2021	919,95€	45	38 637,90€ (42 lauréats)			
CC TECHNICIEN 2020 Espaces verts et naturels (report sur 2021)	30/11/2021	1 170,08€	36	39 782,62€ (34 lauréats)	1 170,08€ (1 lauréat)		1 170,08€ (1 lauréat)
CC TECHNICIEN PI 2CI 2020 (report sur 2021)	02/12/2021	749,26€	33	21 728,65€ (29 lauréats)	1 498,53€ (2 lauréats)	749,26€ (1 lauréat)	749,26€ (1 lauréat)
CC ATSEM PI 2CI	25/01/2022	1 242,69€	80	99 415,20€ (80 lauréats)			
EX ADJOINT ADMINISTRATIF PI 2CI	23/06/2021	378,71€	39	14 769,53€ (39 lauréats)			
EX EJE classe exceptionnelle	20/10/2021	1 304,42€	12	15 653,04€ (12 lauréats)			
TOTAL à titrer en 2022				256 865,30€	2 610,03€	744,65€	1 865,38€

A facturer après nomination des lauréats (Concours et examens de catégorie C et filière médico sociale) :

Opération	Liste d'aptitude	Coût Lauréat	Nombre total de lauréats	Coût total du par le CDG 34	Coût total du par le CDG 13	Coût total du par le CDG 33	Coût total du par le CDG 69
CC ADJOINT ANIMATION PI 2CI	28/06/2021	998,48€	34		998,48€ (1 lauréat)	998,48€ (1 lauréat)	
CC AGENT DE MAITRISE	01/07/2021	919,95€	45				2 759,85€ (3 lauréats)
TOTAL à titrer à la collectivité après nomination du lauréat					998,48€	998,48€	2 759,85€

Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** pour chaque concours et examen professionnel organisé en 2021 et à ce jour clôturé, le « Coût lauréat » basé sur les critères harmonisés entre l'ensemble des centres de gestion de la région OCCITANIE et sur la base de l'application de la Charte Régionale.
- **AUTORISE** le président à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès du CDG34 désigné coordonnateur concours et des autres CDG coordonnateurs concours pour les concours et examens de catégorie A et B (hors filière médico-sociale) en application de la charte régionale, et selon, auprès des centres de gestion et des collectivités concernées hors région Occitanie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

Fait à Perpignan, le 29 mars 2022

**Le Président
Robert GARRABE**



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affiché Public le 31.03.2022

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20220331-DB-194-29032022-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022